

De: [REDACTED]
Envoyé: jeudi 21 octobre 2021 19:12
À: Plum
Objet: Remarques pour enquête publique PLU Métropolitain

Madame, Monsieur

Nous avons été informé par les services de l'Urbanisme de la ville de Fleury-les-Aubrais que le projet de PLU Métropolitain était soumis au public par le biais d'une enquête publique du 28/09/21 au 12/11/21. Nous nous permettons alors d'apporter quelques remarques dues à des conflits de voisinage que nous avons rencontrés.

Remarques sur les murs de clôture:

Les murs mitoyens séparatifs entre 2 parcelles, donc de clôture, sont souvent à l'origine de nombreux désaccords entre voisins.

Sur la commune de Fleury-les-Aubrais leur hauteur se limite à 2.00 m de haut, surtout ne pas augmenter cette hauteur maximale voir la diminuer à 1.80 m.

En effet lorsque ces murs sont en maçonnerie une hauteur limitée entre 1.80 m et 2.00 m reste raisonnable, et permet aux murs de jouer leur rôle de mur séparatif tout en occultant les vis à vis.

Cette hauteur limite empêche notamment, l'adossement d'annexes ouvertes à ces murs (comme préaux, appentis ou pergolas) souvent construites de façon "sauvage" (sans être déclaré).

Ces ouvrages mettent alors en charges ces murs mitoyens de clôture et leurs font subir des efforts et des contraintes alors qu'ils ne sont pas conçus pour (fondations et structure insuffisante).

Le mur mitoyen de clôture est alors en souffrance et cela entraîne des dommages sur l'ouvrage, puis des désaccords voir des conflits pas toujours facile à résoudre.

Espérant que notre réflexion sera prise en considérations, et en vous souhaitant une analyse pertinente et constructive de cette enquête publique, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.